

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 MARS 2021

Convocation le : 23 mars 2021

Affichage le : 30 mars 2021

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Monique SANGOY - Didier GAULT – Thierry VERGNAUD – Nathalie BUSSERET – Jean-Christophe GUYON –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 15 février dernier dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 15 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Gaël LAPALUS est nommé secrétaire de séance.

1) – BUDGET PRIMITIF 2021 -

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés sur le Compte Administratif 2020 et présente le Budget Primitif 2021 provisoire préparé avec la commission des finances et Madame MALATERRE Marie-Thérèse, Trésorière :

Section de Fonctionnement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 735 236 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Charges à caractère général :</i>	241 050 €	<i>Atténuations de charges :</i>	230 €
<i>Charges de Personnel :</i>	121 155 €	<i>Produits du domaine :</i>	4 980 €
<i>Charges de gestion courante :</i>	126 501 €	<i>Fiscalité :</i>	415 680 €
<i>Charges financières :</i>	52 724 €	<i>Dotations, D.G.F. :</i>	55 268 €
<i>Amortissements :</i>	12 477 €	<i>Locations, charges logements :</i>	86 000 €
<i>Atténuations de charges :</i>	9 000 €	<i>Produits exceptionnels – dons :</i>	1 100 €
<i>Dépenses imprévues :</i>	18 195 €	<i>Transfert de charges :</i>	36 714 €
<i>Virement à l'investissement :</i>	154 124 €	<i>Report excédentaire :</i>	135 264 €
<i>Charges exceptionnelles :</i>	10 €		
Section d'Investissement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 685 924 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Remboursement d'emprunts :</i>	77 865 €	<i>Affectation du résultat :</i>	73 456 €
<i>Refinancement d'emprunt :</i>	327 119 €	<i>Produits des cessions :</i>	12 000 €
<i>Dépôts et cautionnements :</i>	5 000 €	<i>F.C.T.V.A. :</i>	4 330 €
<i>Immobilisations incorporelles :</i>		<i>Subvention Région :</i>	2 635 €
<i>Travaux du SYDESL :</i>	20 500 €	<i>Subvention Département :</i>	5 069 €
<i>Equipement :</i>	119 678 €	<i>Dépôts et cautionnements :</i>	5 000 €
<i>Travaux :</i>	42 000 €	<i>Refinancement d'emprunts :</i>	327 119 €
<i>Transfert entre section :</i>	36 714 €	<i>Emprunts</i>	89 714 €
<i>Dépenses imprévues :</i>	17 522 €	<i>Amortissements :</i>	12 477 €
<i>Solde d'exécution reporté :</i>	39 526 €	<i>Autofinancement :</i>	154 124 €

Concernant le montant des subventions allouées aux diverses associations, le Conseil Municipal décide de maintenir la subvention versée au Foyer Rural à 500 € pour l'année 2021 (celle-ci avait été réduite l'année dernière), d'augmenter la subvention allouée à l'Amicale des Pompiers de 152 à 300 € en raison des 4 dernières recrues arrivées au sein de la Compagnie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 sans modification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Pour le foncier bâti : 15.57 % - (taux départemental : 20.08 %)
Pour le foncier non bâti : 38.02 %

2) – Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois – Modification des statuts ajout « versement des contributions des communes membres au SDIS »

Vu la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5, L. 1424-35, L5211-17,

En date du 11 Mars 2021, le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour la modification des statuts de la Communauté de Communes en ajoutant la compétence « Versement des contributions des Communes membres au SDIS » à ses compétences supplémentaires,

Ce transfert n'a pas d'incidence sur la compétence en matière de défense incendie et de construction des casernes qui reste de la compétence des communes.

La prise en charge par la Communauté de Communes sera réalisée par réduction de l'attribution de compensation dans le cadre de la CLECT, ce qui permettra d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI sans aucune dégradation de celui des Communes.

Ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale :

- soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci et l'accord de la commune représentant plus du quart de la population totale,
- soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population et l'accord de la commune représentant plus du quart de la population totale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois afin d'ajouter à compter du 1^{er} Janvier 2022 la compétence supplémentaire suivante « Versement des contributions des Communes membres au Service Départemental d'Incendie et de Secours ».

3) – Projet de Convention pour les charges de la garderie périscolaire d'AZE -

Monsieur le Maire rappelle la clé de répartition évoquée lors des dernières réunions pour les charges de la cantine et de la garderie d'Azé.

Les charges de fonctionnement seront réparties entre les communes d'Azé et de Saint Gengoux de Scissé au prorata du nombre d'enfants de chaque commune ayant fréquenté la garderie auquel sera ajouté la moitié des dépenses correspondant aux enfants ayant fréquenté la garderie dont les parents demeurent dans les autres communes.

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, présente le projet de convention établi par la commune d'Azé reprenant le mode de répartition évoqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le projet de convention proposé et délègue tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention définitive correspondante.

4) – Devis pour l'achat d'adoucisseurs d'eau -

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle la décision d'envisager l'installation d'adoucisseurs d'eau dans le bâtiment école-mairie afin de réduire les problèmes récurrents de calcaire dans les sanitaires de l'école ainsi que dans le bâtiment « Immeuble Guillemaud » afin de réduire les problèmes avec le cumulus commun d'eau chaude.

Différentes entreprises ont été contactées pour la réalisation de devis, plusieurs solutions sont étudiées.

Concernant le bâtiment école-mairie, il n'est pas envisageable d'installer un adoucisseur d'eau car il faut garder un accès à un point d'eau dure pour que les enfants puissent boire l'eau du robinet et l'installation actuelle permet cette possibilité uniquement au sous-sol ce qui ne serait pas pratique pour le fonctionnement de l'école. Un système d'installation anti-tartre a été proposé.

Pour le bâtiment « immeuble Guillemaud », il est possible d'installer un adoucisseur ou un système anti-tartre sur l'alimentation en eau du cumulus.

Des devis sont encore en cours, la commission des bâtiments se réunira prochainement pour les étudier.

5) – Courrier de Madame Claire MILLOT et Monsieur Sébastien PARISET -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame Claire MILLOT et Monsieur Sébastien PARISET sollicitant l'achat d'une partie de la parcelle communale longeant leur propriété (environ 70 m²). La commission voirie se rendra sur place afin d'étudier cette demande.

6) – Lignes Directrices de Gestion Ressources Humaines -

Monsieur le Maire rappelle la création des Lignes Directrices de Gestion RH et précise que l'arrêté du Maire correspondant a été pris après réception de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 02 mars 2021.

7) – Bâtiments -

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle les travaux de réparation qui ont été réalisés sur la chaudière communale. Le Conseil Municipal tient à remercier l'entreprise Parquets PROTAT pour la mise à disposition de Monsieur PAUTONNIER et du matériel lors de l'enlèvement des plaquettes forestières du silo.

8) – Voirie -

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, rappelle les travaux de curage des fossés qui ont été prévus par l'entreprise Patrick MICHOD et qui seront réalisés prochainement.

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, présente les devis qui ont été réalisés pour le programme de voirie 2021, sur le chemin du « Til » à Bonzon et sur la partie Nord de la route du tacot dans le bourg (ancienne gare). Un premier devis a été réalisé, d'autres devis seront demandés.

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, précise qu'un devis a été réalisé pour la réfection du parking de l'aire de services des camping-cars.

Concernant la zone humide située au Sud de la route du Tacot, des pancartes d'information seront prochainement installées sur le site.

Les employés communaux ont nettoyé les chemins forestiers, l'un au-dessus du hameau de Boye (ancienne voie romaine) et le chemin de la « fa ».

Monsieur Gaël LAPALUS informe le Conseil Municipal de l'affaissement du mur du terrain de Monsieur BALVET Jean dans le réseau des eaux pluviales à Bonzon. Un courrier sera adressé au propriétaire.

Madame PIRON Jacqueline évoque les problèmes de stationnement au hameau de Bonzon et le stationnement longue durée de plusieurs véhicules sur le parking communal. Un courrier sera adressé aux propriétaires des véhicules.

Madame ROUSSET Sylvia informe le Conseil Municipal du mauvais état du grillage derrière l'arrêt de bus du Bourg. Le Conseil Municipal décide d'installer un nouveau grillage.

9) – Travaux du SYDESL – route des Teppes -

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, fait le point sur l'avancée des travaux du SYDESL sur la route des Teppes. L'entreprise SUEZ a été contactée par le Syndicat des Eaux pour réaliser une modification du réseau d'eau potable pour l'alimentation de la maison de

Monsieur GUILLEMIN. Ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux du SYDESL.

Madame Vanessa DAUJEAN informe le Conseil Municipal du dérèglement de la mise en route de l'éclairage public à la suite du changement d'heure de samedi dernier. Monsieur GAGUIN Pascal, 1^{er} Adjoint au Maire, précise que cela devrait se régler automatiquement d'ici quelques jours.

10) – Personnel communal -

Monsieur le Maire rappelle la mise en disponibilité de Monsieur TOMAS Philippe au 1^{er} juillet 2021 pour une durée d'un an et la nécessité de prévoir le recrutement d'une personne pour le remplacer. La personne serait recrutée dès le 1^{er} juin 2021 afin de pouvoir travailler un mois avec Monsieur TOMAS Philippe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les démarches administratives concernant le recrutement d'un adjoint technique territorial contractuel dès le 1^{er} juin prochain pour une durée de 13 mois.

Une annonce sera déposée sur le site du Centre de Gestion.

11) – Questions diverses

✓ Fleurissement communal -

Monsieur Gaël LAPALUS informe le Conseil Municipal de la dernière réunion qui a eu lieu pour le fleurissement communal. Une étude est en cours avec le Lycée horticole de TOURNUS pour la réalisation des massifs. Les différents modes de tontes seront étudiés notamment pour les frutières communales dont le paillage est évoqué ainsi que la mise en place de jachères fleuries. La commission envisage le déplacement de la table de pique-nique située vers les PAV des Teppes et l'installation d'une haie en haut du talus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'Agence de développement touristique et de promotion du territoire de Saône et Loire concernant le versement de la somme 100 € à la commune pour les 16 ans d'engagement à leur côté lors des concours des villes et villages fleuris.

✓ Environnement

Monsieur le Maire propose d'organiser une « matinée de nettoyage de printemps » des abords et chemins de la commune avec la participation bénévole des habitants qui le souhaitent. Madame Nathalie BUSSERET se propose d'organiser cette matinée. Une information sera distribuée à la population dès que la date aura été fixée.

✓ Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la Direction de l'Insertion et du Logement Social concernant une sollicitation pour une participation communale éventuelle au fonds de solidarité logement d'un montant de 0.35 € par habitant. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

✓ M.F.R. de VILLIE MORGON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de VILLIE-MORGON, établissement scolaire qui accueille une élève de la commune.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

La séance est levée à 22 H 30.